

Coordonnées privées

Fonction(s) précise(s)

nom du gymnase ou de l'école professionnelle

Monsieur
Lionel EPERON
Directeur général
de l'enseignement postobligatoire
DGEP
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Lieu, date

Par courriel ou courrier postal

Agenda électronique DGEP

Monsieur de Directeur général,

J'ai bien reçu votre courrier du 1^{er} décembre 2020 ainsi que son annexe à propos de « la mise sur pied de l'utilisation généralisée de l'agenda électronique dans les écoles du secondaire II vaudois » ainsi que des « modalités minimales de l'emploi de ces agendas ». Le tout pour le jour même mais au plus tard la mi-janvier 2021.

D'un outil exceptionnellement destiné à l'enseignement à distance (décision 169 de la Cheffe de département, version du 23 octobre 2020), l'agenda électronique s'est mué en quelques semaines en un outil à activer en tout temps, dès le premier jour d'absence d'un.e élève. Peu importe dès lors que les motifs de cette absence soient liés à la pandémie ou non, admis ou non - puisque de telles justifications ne sont connues qu'a posteriori – quand elles le sont.

Face à une situation de crise sanitaire et psychosociale, je m'efforce au quotidien de répondre aux déjà nombreuses exigences de mon travail et de conserver une relation pédagogique de la meilleure qualité possible avec les élèves. Cette relation doit pouvoir se développer par des moyens librement choisis et permettant l'indispensable échange qu'impliquent les actes d'enseigner et d'apprendre.

Cet échange est exclu de l'agenda électronique qui ne permet pas l'interaction mais nourrit de nombreuses illusions dont celle « d'assurer le suivi des apprentissages définis dans les plans d'études ». Or, ce qui assure ce suivi est complexe et implique la relation pédagogique susmentionnée.

Je considère que l'agenda électronique généralisé déresponsabilise les élèves et encourage de leur part une attitude de consommation contraire aux objectifs de l'enseignement postobligatoire. Faire reposer la responsabilité de la mise à jour des connaissances de l'élève absent.e sur l'enseignant.e est un leurre pour l'élève et une mission impossible pour l'enseignant.e. S'il est évident que ma collaboration est assurée pour un.e élève absent.e pendant une longue durée, je refuse d'assumer cette responsabilité pour toutes et tous les élèves absent.e.s sporadiquement.

L'imposition d'un nouvel outil sans aucune concertation avec le terrain va à l'encontre de ce dont, en tant qu'*actrice / acteur* de l'enseignement, j'ai davantage besoin que jamais en cette période anxiogène : la stabilité, l'écoute et le soutien.

Pour conclure, je refuse d'utiliser un outil disproportionné, chronophage et pédagogiquement inefficace qui, de plus, excède mes devoirs légaux et réglementaires. Par contre, je puis vous assurer que je remplis ponctuellement ces derniers par les moyens déjà à ma disposition, dans le cadre légal.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes respectueuses salutations.

Signature

Copies : *Direction du gymnase ou de l'école professionnelle*
Fédération syndicale SUD / SUD Education, place Chauderon 5, 1003 Lausanne –
info[at]sud-vd.ch